



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 50896

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le projet qu'il a envoyé aux fédérations du secteur bancaire qui viserait à abroger le décret du 31 mars 1937 pour le remplacer par un texte beaucoup plus favorable à la déréglementation dans ce domaine. Le décret de 1937 fixe les horaires d'ouverture des guichets dans la profession et garantit les deux jours de repos consécutifs hebdomadaires dont le dimanche. Il proscriit en outre le travail par relais et par roulement. Or, ce projet prévoit la disparition de la réglementation, ce qui entraînerait des contraintes supplémentaires pour le personnel des banques sans favoriser l'emploi. Au contraire, l'extension des horaires et jours d'ouverture de certains guichets pourrait provoquer la fermeture de nombreux points de vente avec suppressions d'emplois. Compte tenu de la dégradation de l'emploi et des conditions de vie et de travail qui résulteraient de la disparition de ce décret, il lui demande s'il est dans ses intentions de prendre en compte les propositions des fédérations de la profession bancaire ou s'il compte poursuivre dans la voie de la déréglementation à tout va.

Données clés

Auteur : [M. Glavany Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50896

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2021